



KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment
1
49000 Angers

Adrama Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Adrama Association
56 boulevard du Doyenne 49100 ANGERS

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais (" private
company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment
1
49000 Angers

Adrama Association

56 boulevard du Doyenne 49100 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale d'Adrama Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Adrama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation, les subventions d'investissements et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 31 mai 2023

KPMG SA

Dominique Grignon
Associé

ASSOCIATION ADRAMA - BILAN AU 31/12/2022

Actif		Exercice au 31/12/2021			Exercice précédent au 31/12/2020
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et de développement			
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit			
		Fonds commercial (1)			
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)			
		Autres immobilisations incorporelles en cours			
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Avances et acomptes			
		TOTAL	3 042	3 042	0
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Inst. techniques, mat. out. Industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Immobilisations grevées de droit			
		Immobilisations corporelles en cours			
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Avances et acomptes			
		TOTAL	847 078	618 835	228 243
Immobilisations financières	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0	0	0
	Participations et créances rattachées		10 000		10 000
Immobilisations financières	Autres titres immobilisés				13 000
	Prêts				
Immobilisations financières	Autres immobilisations financières				
	TOTAL		10 000	0	10 000
TOTAL I		860 120	621 877	238 243	302 581
Créances (1)	Stock et encours		0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commande				
Créances (1)	Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 911		1 911
	Créances reçues par legs ou donations				61 376
Créances (1)	Autres		48 366		48 366
	TOTAL		50 277	0	50 277
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Divers	Disponibilités		693 297		693 297
	Charges constatées d'avance (4)		37 201		37 201
Divers	TOTAL		730 498	0	730 498
	TOTAL II		780 775	0	780 775
Frais d'émission d'emprunt (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion - Actif (V)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 640 895	621 877	1 019 018	935 588
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
Engagements reçus	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
	Legs nets à réaliser				
Engagements reçus	Acceptés par les organes statuairement compétents				
	Autorisés par l'organe de tutelle				

ASSOCIATION ADRAMA - BILAN AU 31/12/2022

Passif		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Sans droit de reprise		
		Fonds propres sans droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)	
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		Apports	
		Llegs et donations	
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs	
			0
		Ecart de réévaluation	0
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles	361 376
		Réserves pour projet de l'entité	333 114
		Réserves	
		Autres	
		Report à nouveau	4 267
		Excédent ou Déficit de l'exercice	28 262
			Situation nette
			365 643
			361 376
	Autres fonds propres	Fonds propres consomptibles	170 005
		Subventions d'investissement	213 702
		Provisions réglementées	
		Droit des propriétaires (commodat)	
			TOTAL I
			535 648
			575 078
	Fonds reportés et dédiés	Montant des émissions de titres participatifs	
		Avances conditionnées	
			TOTAL I bis
			0
			0
	Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations	97 062
		Fonds dédiés	33 810
			TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II
			97 062
			33 810
	Dettes	Provisions pour risques	
		Provisions pour charges	
			TOTAL PROVISIONS III
			0
			0
	Dettes	Emprunts obligataires et assimilés	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	
		Emprunts et dettes financières divers (2)	
		Avances et accomptes reçus (3)	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 681
		Dettes des legs ou donations	98 439
		Dettes fiscales et sociales	159 777
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 411
		Autres dettes	2 083
		Instruments de trésorerie	
		Produits constatés d'avance	
			TOTAL IV
			386 308
			326 699
		Ecart de conversion passif (V)	
			TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)
			1 019 018
			935 587
	Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	
		(2) Dont emprunts participatifs	
		Dettes sauf (3) à plus d'un an	
		Dettes sauf (3) à moins d'un an	
Engag- e- ments reçus			

5.2.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations					
	Virements		Entrées			
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles	-	-	4 516 €	-	-	
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	
Total	-	-	4 516 €	-	-	

5.2.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions					
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	
Immobilisations financières	-	-	3 000 €	-	-	
Total	-	-	3 000 €	-	-	

Association ADRAMA
 Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
 Mars 2022

5.2.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	2 757 €	285 €	-	3 042 €
Immobilisations corporelles	553 266 €	65 569 €	-	618 835 €
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	556 023 €	65 854 €	-	621 877 €

5.2.2.1 Modalités d'amortissements

Les amortissements économiquement justifiés sont calculés suivant le mode linéaire et pour une durée variant de 2 à 10 ans.

5.2.3 Informations relatives aux filiales et participations

Voir tableau page suivante

ASSOCIATION ADRAMA - Compte de résultat 2022			Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		720	170
	Ventes de biens et services			
	Ventes de biens		370	274
	<i>dont ventes de dons en nature</i>			
	Ventes de prestations		437 044	307 091
	<i>dont parrainages</i>			
	Ventes de marchandises			
	Production vendue			
	<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>			
	Production stockée			
	Production immobilisée			
Produits de tiers financeurs	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		1 111 506	1 046 014
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats		20 000	15 000
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		14 965	23 197
	Utilisations des fonds dédiés		26 875	19 950
Charges d'exploitation	Autres produits		845	145
		Total des produits d'exploitation I	1 612 326	1 411 841
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		545	358
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		655 501	553 697
	Aides financières		5 075	
	Impôts, taxes et versements assimilés		54 774	51 298
	Salaires et traitements		601 801	518 579
	Charges sociales		150 558	174 990
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		65 853	54 512
	Dotations aux provisions			
	Subventions versées par l'association		90 127	30 560
	Reports en fonds dédiés		41 169	35 343
	Autres charges			
		Total des charges d'exploitation II	1 665 402	1 419 337
Produits financiers		Résultat d'exploitation (I-II)	-53 076	-7 496
	De participations		12 000	
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		1 660	848
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Déficiences positives de change			
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des produits financiers III	13 660	848
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Déficiences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des charges financières IV	0	0
Produits exceptionnels		Résultat financier (III-IV)	13 660	848
		Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-39 416	-6 648
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilière immobilier			
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion			-3
	Sur opérations en capital		46 697	35 973
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Charges exceptionnelles		Total des produits exceptionnels V	46 697	35 970
	Sur opérations de gestion		3 000	736
	sur opérations en capital			
Charges exceptionnelles	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
		Total des charges exceptionnelles VI	3 000	736
Evaluation des contributions volontaires en nature		Résultat exceptionnel (V-VI)	43 697	35 234
	Participation des salariés aux résultats (VII)			
	Impôts sur les bénéfices (VIII)		14	323
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)			
	Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)			
Evaluation des contributions volontaires en nature		Total des produits (I+II+V+X) XI	1 672 683	1 448 659
		Total des charges (II+IV+V+VI+VII+VIII+X) XII	1 668 416	1 420 396
		Excédent ou Déficit (XI - XII)	4 267	28 262
Evaluation des contributions volontaires en nature	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	Secours en nature			
	Mise à disposition de biens et services			
	Prestations en nature			
	Personnel bénévole			

ASSOCIATION ADRAMA

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos
le 31 décembre 2022

Mars 2022
Ce rapport contient 18 pages

Table des matières

1	Objet social	- 3 -
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	- 4 -
3	Description des moyens mis en œuvre	- 5 -
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	- 6 -
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	- 6 -
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	- 6 -
5	Principes et méthodes comptables	- 7 -
5.1	Principes généraux	- 7 -
5.1.1	Changement de méthode comptable	- 7 -
5.2	Actif immobilisé	- 7 -
5.2.1	État de l'actif immobilisé (brut)	- 7 -
5.2.2	Amortissements de l'actif immobilisé	- 9 -
5.2.3	Informations relatives aux filiales et participations	- 9 -
5.3	Actif circulant	- 11 -
5.3.1	Créances	- 11 -
5.4	Fonds propres	- 12 -
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	- 12 -
5.5	Fonds reportés et dédiés	- 14 -
5.5.1	Fonds dédiés	- 14 -
5.6	Provision pour risques et charges	- 15 -
5.6.1	Provisions pour versement d'une subvention	- 15 -
5.7	Dettes	- 15 -
6	Informations relatives au Compte de résultat	- 16 -
6.1	Produits du compte de résultat	- 16 -
6.1.1	Ventes de biens et de services	- 16 -
6.1.2	Produits de tiers financeurs	- 16 -
7	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	- 17 -
7.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	- 17 -
8	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	- 18 -
8.1	Engagements financiers donnés et reçus	- 18 -
8.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	- 18 -

Association ADRAMA

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mars 2022

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet de favoriser l'ouverture des personnes aux (et par les) musiques actuelles et toutes les formes artistiques et expressions culturelles qui leur sont associées. Elle s'attache aux expérimentations et innovations, au développement de la créativité et des capacités de chacune et chacun, à la transmission de connaissances et de références, à la mise en relation des personnes dans la production de la culture. Elle entend, notamment au sein de son territoire, contribuer aux débats de société par/au travers les musiques actuelles et s'engager en faveur de pratiques respectueuses des limites de la planète Terre.

Pour mettre en œuvre son objet l'association pourra disposer notamment des équipements mis à sa disposition par la ville d'Angers ainsi que toute autre collectivité ou établissement public.

Dans tous les cas, l'objet de l'association est développé par un personnel salarié placé sous l'autorité de deux directeurs ou directrices, également salarié-e-s. Ces directeurs ou directrices (directeur ou directrice du projet artistique et culturel et directeur ou directrice administratif-ve) agissent dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration de l'ADRAMA.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Diffusion de concerts de musiques actuelles
- Accompagnement des artistes et soutien à la création
- Soutien à la filière et à l'écosystème local
- L'action culturelle et la sensibilisation des publics

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité de diffusion : cette activité s'est exercée dans la ville d'Angers auprès d'un public venant principalement du département.
- Activité d'accompagnement : cette activité s'est exercée principalement auprès des artistes du Maine et Loire dans le périmètre d'Angers Loire Métropole.
- Activité de Soutien à la filière et à l'écosystème local : cette activité s'est exercée auprès des acteurs du territoire angevin dans le périmètre d'Angers Loire Métropole.
- Activité d'action culturelle : cette activité s'est exercée auprès de publics scolaires ou spécifiques dans le périmètre du département de Maine et Loire.

3

Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements engagés et terminés dans l'exercice
 - o 1 canapé pour la grande loge pour une valeur de 1 007,99 €
 - o 2 ordinateurs pour une valeur de 3 508,00 €
- Ressources humaines
 - o Embauches de l'exercice hors permanents

Nature	Nb salariés	Nb contrats	Total heures	Masse salariale
Artistes	80	104	1 620	32 025 €
Techniciens	57	250	3 515	93 738 €
Vacataires	18	54	3 293	31 881 €
Totaux	155	408	8 428	157 644 €

- o Masse salariale des 16 salariés permanent.es : 722 032 € contre 678 630 € en 2021.

En 2022, nous avons été impactés par l'effet année pleine d'une négociation annuelle obligatoire (NAO) de décembre 2021 ainsi qu'une seconde exceptionnelle en juin 2022. Par ailleurs, il y a également eu l'augmentation conventionnelle des salaires de 3% qui concerne une partie des salariés.

En 2022 nous avons à nouveau bénéficié d'une aide de l'Urssaf liée à la crise sanitaire. Le montant total de cette aide au paiement s'est élevé à 83 278 €.

- Autres moyens/dépenses engagées
 - o Formation : 168 heures de formations pour 13 salariés contre 78,5 heures pour 15 salariés en 2021.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- Le début d'année a été marqué par le prolongement des contraintes dans l'organisation de concerts liés au Covid-19 avec l'interdiction d'organiser des concerts debout jusqu'au 16 février 2022.
- Des fonds d'aide ont été sollicités auprès de l'État dans le cadre du plan de relance. A ce titre, nous avons obtenu une aide de 54 500 € qui sera débloquée sur des projets d'action culturelle et de diffusion en milieu rural qui se dérouleront en 2023.
- L'évolution des tarifs de l'électricité a un impact sur notre résultat avec 27% d'augmentation en 2022. Cela représente une charge de 56 000 € contre 39 000 € en 2021.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

- Le départ à la retraite au 31 janvier 2023 de François Jonquet, codirecteur et administrateur de l'association depuis 33 ans, représentera une charge supplémentaire de 30 250 € (indemnité de départ à la retraite et charges sociales).

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Néant

5.2 Actif immobilisé

5.2.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 042 €	-	-	3 042 €
Immobilisations corporelles	842 562 €	4 516 €	-	847 078 €
Immobilisations financières	13 000 €	-	3 000 €	10 000 €
Total	858 604 €	4 516 €	3 000 €	860 120 €

Association ADRAMA

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mars 2022

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (8)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
EURL BANG BANG	8 000€	91 317 €	100%	-	-	-	-	256 057 €	4 929 €	12 000 €	-
<i>1. Filiale (à détailler) (+50 % du capital détenu par la société)</i>											
	8 000 €	91 317 €	100%	-	-	-	-	256 057 €	4 929 €	12 000 €	-
<i>2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)</i>	NÉANT										

5.3 *Actif circulant*

5.3.1 *Créances*

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les subventions à recevoir s'élèvent à 31 722 € et se détaillent comme suit :

- Subvention Région solde 2022 22 000 €
- Subvention Région solde Levitation 7 500 €
- Subvention CNM solde Aide Égalité F/H 2 222 €

5.3.1.1 *Charges constatées d'avance et écart de conversion actif*

Les charges constatées s'élèvent à 37 300 € et se détaillent comme suit :

- Achats de spectacles 20 097 €
- Abonnements presse 641 €
- Maintenance logiciels 623 €
- Stock fournitures techniques 2 097 €
- Assurances 1 206 €
- Hébergement site internet 13 €
- Vérifications périodiques 827 €
- Abonnements téléphoniques 74 €
- Billetterie 1 108 €
- Cartes abonnement 698 €
- Abonnements internet 406 €
- Vidéosurveillance 2 133 €
- Signatures électroniques 3 653 €
- Communication 2 512 €
- Souches vestiaire 739 €
- Location copieur 471 €

5.3.1.2 *Honoraires CAC*

Au titre de l'année 2022 les honoraires du CAC s'élèvent à 10 472,85 € HT.

5.4 Fonds propres

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Association ADRAMA

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mars 2022

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves «dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	333 114 €	28 262 €			361 376 €
Report à nouveau «dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)					
Excédent ou déficit de l'exercice «dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	28 262 €		4 267 €	28 262 €	4 267 €
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	213 702 €			43 697 €	170 005 €
Provisions réglementées					
TOTAL	575 078 €	28 262 €	4 267 €	71 959 €	535 648 €

(1) « Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des PM de DP à but NL applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique.

Association ADRAMA

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mars 2022

5.5 Fonds reportés et dédiés

5.5.1 Fonds dédiés

5.5.1.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Ressources	Situations	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
						D = A-B+C
Subvention Région Décibel 2021/2022		4 000 €	2 225 €	2 225 €	-	-
Subvention Région Décibel 2022/2023		4 000 €	-	-	4 000 €	4 000 €
Subvention Drac Plan de Relance		54 500 €	-	-	54 500 €	54 500 €
Subvention Drac Quartiers en Scène		6 000 €	-	-	6 000 €	6 000 €
Subvention Drac PNV 2021		20 205 €	10 335 €	3 400 €	-	6 935 €
Subvention Drac PNV 2022		12 000 €	-		12 000 €	12 000 €
Subvention État Egalite F/H 2022		7 500 €	-	-	2 800 €	2 800 €
Subvention Département Action Culturelle 20		7 000 €	3 250 €	3 250 €	-	-
Subvention Département Action Culturelle 21		15 000 €	15 000 €	15 000 €	-	-
Subvention Département Action Culturelle 22		15 000 €	-	-	7 300 €	7 300 €
Aide CNM Egalite F/H		7 407 €	-	-	3 527 €	3 527 €
Aide Sacem Classe Chanson		3 000 €	3 000 €	3 000 €	-	-
Total			33 810 €	26 875 €	90 127 €	97 062 €

Association ADRAMA
 Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
 Mars 2022

5.6 Provision pour risques et charges

5.6.1 Provisions pour reversement d'une subvention

Une provision pour reversement de subvention est comptabilisée dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début d'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	NEANT	-	-	-
Total	-	-	-	-

5.7 Dettes

5.7.1.1 Produits constatés d'avance

Il s'agit :

- Des abonnements 3 410,67 €

6 Informations relatives au Compte de résultat

6.1 *Produits du compte de résultat*

6.1.1 *Ventes de biens et de services*

6.1.1.1 *Ventes de prestations de services*

Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 437 414 € et se détaillent comme suit :

- Recettes brutes de billetterie salle	273 256 €
- Recettes brutes de billetterie club.....	13 691 €
- Recettes brutes de billetterie HLM.....	15 264 €
- Recettes d'abonnements.....	3 369 €
- Locations au mois Studios.....	7 549 €
- Locations passage	14 578 €
- Locations aux associations et partenaires	10 780 €
- Locations aux producteurs privés	14 504 €
- Locations Chabada pré-productions	1 360 €
- Locations Studios Tostaky.....	8 397 €
- Recettes de coproductions.....	18 187 €
- Recettes des partenariats	29 428 €
- Recettes des vestiaires	2 042 €
- Autres prestations de service	15 504 €
- Recettes des ateliers.....	2 083 €
- Recettes de restauration légère.....	205 €
- Recettes ventes EPI.....	161 €
- Location sono et backline.....	454 €
- Autres locations diverses	6 600 €

6.1.2 *Produits de tiers financeurs*

6.1.2.1 *Subventions d'exploitation*

Les subventions et aides perçues au cours de l'exercice s'élèvent à 1 117 506 € et proviennent :

- De la Ville d'Angers.....	706 500 €
- Du Ministère de la Culture.....	243 500 €
- Des Autres Ministères	15 500 €
- De la Région des Pays de la Loire.....	59 000 €
- Du Département de Maine et Loire.....	17 000 €
- Du Centre National de la Musique	60 006 €
- De la Sacem	10 000 €

7 **Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants**

7.1 ***Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)***

Le montant total des « *rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature* » s'est élevé à 140 904 € en 2022.

8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1 Engagements financiers donnés et reçus

8.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.
Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la convention collective des Entreprises Artistiques et Culturelles.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 79 002 € au 31 décembre 2022.

Cet engagement est estimé

- Selon la Recommandation CNC n°2003-R.01/selon la Recommandation ANC 2013-02.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 ans
- Taux d'actualisation : 3,86%.
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,50%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Des statistiques propres basées sur les mouvements de personnels en interne des trois dernières années.

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 44,40%